



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 37**  
**Hebdos régionaux de la région de Québec**

**Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel,  
à Québec et L'Ancienne-Lorette**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 16 MAI 2017**

**Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2017** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Denis Bergeron qui est secondé par M<sup>me</sup> Jeanne Charbonneau, commissaire, annonce la première partie de l'audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec et L'Ancienne-Lorette* par l'agglomération de Québec. La première partie de l'audience publique aura lieu à compter du **mardi 16 mai 2017 à 19 h** et se tiendra au **Complexe Capitale Hélicoptère**, situé à l'**Aéroport international Jean-Lesage de Québec, 1688, route de l'Aéroport**.

Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. De plus, les séances de la commission seront diffusées en mode audio et vidéo en direct dans le site Web du BAPE à l'adresse : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mardi 13 juin 2017, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 14 septembre 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Romain-Langlois, 2035, boulevard Masson, Québec ;
- Bibliothèque Marie-Victorin, 1635, rue Notre-Dame, L’Ancienne-Lorette.

L’ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l’Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l’adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LE PROJET**

L’agglomération de Québec souhaite réaménager la rivière Lorette pour contrer les inondations, dans le secteur du boulevard Wilfrid-Hamel sur une distance de 4 km, situés sur des terrains privés et publics dans le territoire des villes de Québec et de L’Ancienne-Lorette. Les travaux comprendraient l’installation de murs anti-crues en bois, en béton et en palplanches sur une longueur de 3 625 m, la reconstruction du pont de l’Accueil, la création de trois plaines de débordement et de deux bras de décharge, des travaux dans la zone inondable de la rivière, de déboisement, d’excavation, d’aménagement de chemins d’accès et de revégétalisation des rives.

L’objectif de ces travaux est d’augmenter la capacité hydraulique de la rivière de façon à permettre le passage sécuritaire d’une crue centennale de 85 m<sup>3</sup>/s. Ces travaux sont estimés à 22 M\$ et se dérouleraient entre l’été 2018 et l’automne 2019.

## **QU’EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d’éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l’environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d’enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d’audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d’enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec et L’Ancienne-Lorette*.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M. Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission, ou avec M. Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l’adresse suivante : [riviere-lorette-quebec@bape.gouv.qc.ca](mailto:riviere-lorette-quebec@bape.gouv.qc.ca).